



Mairie de
GARGAS

République Française - Département de Vaucluse
Commune de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Fait en mairie de Gargas,
le vendredi 13 février 2026

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 17 FEVRIER 2026
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt des procès-verbaux des séances du conseil municipal en dates du 22 décembre 2025 et du 27 janvier 2026
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- RTE (Réseau de Transport d'Électricité) - Avis du conseil municipal sur le projet de création d'une ligne (liaison) souterraine de 63 KV (63 000 volts) entre les communes d'Apt et les Beaumettes et sur l'utilité publique de l'ouvrage projeté en vue de l'institution des servitudes
- 5- Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Unités de Production d'Électricité (UPE)
- 6- Subventions aux associations et au CCAS
- 7- Demande de subventions auprès de l'État au titre du Fonds Vert pour le projet de création de cinq logements sociaux et d'une salle communale près de la Mairie
- 8- Modification de la délibération n° 2025-12-22-83 du 22 décembre 2025 relative à la mise à jour ou modification du tableau de effectifs du personnel territorial titulaire
- 9- Échange de terrains entre la commune et la SARL « La Source »
- 10- Acquisition à l'amiable et à titre gratuit de terrains de voirie d'une partie de la parcelle B299 appartenant à la SARL « La Source »

- 11- Acquisition à l'amiable et à titre gratuit de terrains de voirie des parcelles A1429 d'une superficie de 30 m² appartenant à l'indivision MOIRENC, et A1427 d'une superficie de 2 m² appartenant à M. et Mme Maxime GREGOIRE – Classement dans le domaine public communal des dites parcelles ainsi que de la parcelle communale A1431 d'une superficie de 45 m²
- 12- Convention de groupement de commande pour la réalisation de marchés publics d'assurance et d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable
- 13- Déplacement temporaire de la salle des mariages faisant aussi office de salle du conseil municipal à la salle polyvalente pendant les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation de l'hôtel de ville
- 14- Retrait de la délibération n° 2025-12-22-89 du 22 décembre 2025 relative à la cession de la licence IV acquise en 2022 au profit de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)
- 15- Cession de la licence IV acquise en 2022 au profit de la (CCPAL)
- 16- Questions diverses

Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER

